

## A fleurets mouchetés

Date : 20 août 2018

Lors de la session du 29 juin 2017, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a pris connaissance du [rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes de Bretagne](#) sur la gestion de la collectivité au cours des exercices 2012 et suivants.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, l'ordonnateur a désormais l'obligation de présenter devant la même assemblée, dans un délai d'un an, les actions qu'il a entreprises à la suite de ces observations.

Lors de la session du 22 juin 2018, le Président du Conseil départemental s'est exprimé ainsi :

*« Un mois avant la date butoir du 30 juin, j'ai reçu un courrier nominatif avec accusé de réception de la Présidente de la Chambre régionale des comptes, me disant : Monsieur le Président, n'oubliez pas qu'il ne vous reste que 30 jours pour me dire ce que vous avez fait. »*

Et, sur un ton ostensiblement goguenard, il a poursuivi comme suit :

*« J'ai répondu que j'y pensais, que je n'avais pas nécessairement besoin de ce rappel, les choses étant ainsi faites qu'on ne les oublie pas. »*

[http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2018/08/JLC\\_CRC.mp3](http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2018/08/JLC_CRC.mp3)

C'est à se demander pourquoi, sur le sujet du respect de la durée légale du temps de travail des agents, le Président n'aura engagé qu'après la réception de ce courrier quasiment inutile des « discussions menées dans l'objectif de passer à la durée légale du temps de travail à l'horizon 2020 », alors même que la CRC évalue la distorsion à 208.000 heures perdues, représentant un montant annuel de 6,2 millions d'euros en 2015.



## **CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE**

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale  
<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

Je sais que, pour tout ce que l'on fait, il est souvent conseillé de se hâter lentement... mais, quand même : comment soutenir plus longtemps que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine n'a pas les moyens de renforcer le personnel des EPAHD par exemple, quand il a manifestement les moyens de ménager son propre entourage professionnel ?...

Pour aller plus loin : [le temps des uns, c'est le temps des autres](#)